

DECISION DU MAIRE 2023/008

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du
marché d'assurance
dommage ouvrages
et tous risques
chantiers pour la
reconversion d'une
ancienne école en
Centre d'Animation
Social et Culturel**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de restaurer les locaux de l'ancienne école située Rue de Boussy,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy d'y installer le Centre d'Animation Social et Culturel dans le but que celui-ci soit au plus près des équipements existants et des habitants

Vu la décision 2022/053 du 26 Décembre 2022 attribuant le marché aux entreprises

Considérant vu l'ampleur du chantier la nécessité de recourir à une assurance Dommage ouvrages

Vu l'offre réceptionnée par la Commune

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché d'assurance dommage ouvrages et tous risques chantiers pour la reconversion d'une ancienne école en Centre d'Animation Social et Culturel à la Société SMABTP – Agence de Lyon Tour Oxygène – 10 Bd Vivier Merle – 69393 LYON cedex 03.

ARTICLE 2 : le montant de la prestation se répartit comme suit :

Assiette provisionnelle (montant des travaux et honoraires TTC) : 2 300 000 € TTC

Garanties de base

Garantie désordres de nature décennale sur travaux neufs :

Taux HT : 0,77%

Taxes : 9% $2\,300\,000 \times 0,77\% \times 1,09 = 19\,303,90$ € TTC

Garantie bon fonctionnement et dommages immatériels et existants non soumis

Taux HT : 0,1624%

Taxes : 9% $2\,300\,000 \times 0,1624\% \times 1,09 = 4\,071,37$ € TTC

PSE : Assurance tous risques chantiers + maintenance visite 12 mois et garantie des existants

Taux HT : 0,1987%

Taxes / 21% $2\,300\,000 \times 0,24\% \text{ TTC} = 5\,523,59$ € TTC

Le montant total de l'assurance se porte ainsi à 28 898,86 € TTC.

ARTICLE 3 : le présent marché sera notifié sur la plateforme Territoire Numérique.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 30 Janvier 2023

Edith GUEUGNEAU

Maire

